

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 **du Budget Annexe « Palais des Congrès » de la Ville du Touquet-Paris-Plage** **annexé à la délibération du 25 avril 2025.**

Le budget annexe « Palais des Congrès » a été initialement créé pour isoler et enregistrer les opérations de rénovation et d'agrandissement du Palais des Congrès dans le cadre du contrat de partenariat signé le 28 juillet 2016 avec la société Natixis Lease Immo (devenue BPCE Lease Immo).

Il entre dans le champ d'application de la TVA de droit commun tant pour les opérations d'investissement que de fonctionnement.

A ce titre, ses dépenses et ses recettes sont présentées en Hors Taxe (HT)

Il enregistre également les opérations patrimoniales afférentes au Palais des Congrès tels que les aménagements et les équipements lourds indispensables à son exploitation.

L'année 2025 sera le premier exercice au cours duquel sera constatée la baisse du loyer d'investissement comme la municipalité s'y était engagée lors de la signature du contrat de partenariat.

Au BP 2025, il est inscrit un loyer d'investissement de 226 469 € contre 1 360 810 € au BP 2024 et un loyer financier de 116 320 € contre 144 300 € au BP 2024, loyer financier qui déclinera annuellement en moyenne de 10 000 €.

Ledit budget enregistre donc :

- En fonctionnement : les loyers dits financiers et ceux correspondant aux frais de gestion, de maintenance et aux grosses réparations,
- En investissement : le loyer annuel du coût d'investissement et les dépenses d'aménagement et d'équipements décidées par le conseil municipal lors du vote du budget primitif.

Le budget primitif 2025 présente les opérations suivantes :

- En fonctionnement : 687 600 € de dépenses correspondant essentiellement aux loyers financiers (116 320 € HT), aux loyers afférents aux frais de gestion, assurance, maintenance et grosse réparation (390 000 €, révisions incluses), aux amortissements (154 600 €) et une inscription budgétaire de précaution (26 680 €)

Rappelons que les dépenses de fonctionnement étaient de 663 995 € au budget primitif 2024.

L'écart est de 23 605 € combinant une augmentation des dotations aux amortissements (+51 035€) et des révisions des loyers de maintenance mais aussi la baisse du loyer financier.

- En investissement : 423 994,98 € de dépenses d'investissement, restes à réaliser 2024 inclus (17 077,58 €), correspondant au loyer d'investissement (226 469 € HT) et à une inscription budgétaire de 180 448,40 € pour la rénovation de la toiture de la salle Shakespeare, l'installation de barrières levantes, de deux portes vitrées automatiques.

Rappelons que les dépenses d'investissement s'élevaient à 1 616 886,53 € au budget primitif 2024, restes à réaliser 2023 de 226 076,53 € inclus

Tant les dépenses de fonctionnement que d'investissement sont financés par le budget principal à l'euro près.

Par ailleurs, les états B1.2, B1.3, B7.1 « Engagement hors Bilan – Marchés de Partenariat » (nouvel état en M57) et B7.6 « Etat des Marchés de Partenariat » (ex état B1.4 « Etat des contrats de partenariat » et ex états B2.1 et B2.2 « Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement ») du budget primitif 2024 indiquent précisément et respectivement le bilan du contrat de partenariat du Palais des Congrès et de l'autorisation de Programme adoptée et actualisée.